

ABONNEMENTS.

Un mois 4 fr.
Trois mois 11 »
Par la poste 15 »
Un N^o 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,
JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES,

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au Bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N^o 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND), departure times, and prices for various routes.

ALLEMAGNE. — Francfort, 14 octobre.

On écrit de Stockholm, 1^{er} octobre : Le STAATSDING public le traité de commerce et de navigation entre la Suède et la Grèce, conclu à Athènes, le 4 décembre 1836, et auquel des articles ont été ajoutés le 7 août 1837.

ANGLETERRE. — Londres, 16 octobre.

Les ambassadeurs de Danemarck, de Suisse, de Turquie et d'Amérique ont travaillé aujourd'hui au bureau des affaires étrangères. — Le bateau à vapeur Braganza a apporté des nouvelles de Lisbonne à la date du 9 courant.

Voici le résultat des élections de Lisbonne :

Deux sénateurs appartenant au parti chartiste; 3 idem du parti de l'Arsehal, ou ultra-libéral; 1 idem du parti doctrinaire. Un député du parti chartiste; 5 idem du parti doctrinaire, et 6 idem du parti ultra-libéral.

d'envoyer à Londres MM. Dumortier (1) et Fallon, en qualité de commissaires autorisés à fournir des informations tendant à l'arrangement de la question de la dette.

Du portefeuille de ces messieurs, au lieu des propositions clairement établies qu'on pouvait attendre avec justice et raison, est sorti un papier qui reproduit simplement, avec quelques variations dans la forme, la brochure publiée à Bruxelles par M. Dumortier, et dont nous avons exposé les erreurs avec étendue, il y a une quinzaine de jours.

FRANCE. — Paris, le 17 octobre.

Un courrier extraordinaire est arrivé hier soir à l'ambassade d'Espagne. Il apporte la nomination de M. le marquis de Miraflores comme ambassadeur extraordinaire à la cour de France. — Le conseil supérieur du commerce s'est réuni de nouveau hier matin, sous la présidence de M. Molé.

Feuilleton.

LA BROCHE DE TURQUOISES.

Il y avait un temps infini que je n'avais reçu de lettre de mon ami W***, lorsqu'un jour le facteur m'en remit une, dont il est bon d'extraire un fragment, et de le rapporter ici, pour l'intelligence de ce qui suivra.

que je me crée, mais que je puis faire disparaître à volonté, sans être contraint d'en avoir sans cesse une, prétentieusement infuse en ma bonne ménagère, mêlant l'hémistiche au pot au feu, et le dactyle à la marmelade de concombres.

vouer à la recherche du mystérieux Sésame, qui ouvre le front et la poitrine des femmes, pour en mettre à nu les pensées et les sentiments. Ce que réclame son cerveau et son cœur, ne saurait être autre chose que ce qu'elle peut écrire sur son livre de compte, lorsqu'en ayant fait l'addition, elle me vient demander cent francs pour les dépenses de la semaine.

ANNONCES.



Dimanche prochain on JETTERA des ROUES de DINDONS, chez Mathieu AUGUSTIN, à Xhovémont.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis.

On demande UNE FORTE FILLE, sachant faire un peu de cuisine, et munie de bons certificats. S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on dira pour qui c'est.

MAISON A LOUER.

faubourg d'Amercœur, n° 59. — S'adresser au même N°, ou au bureau de cette feuille.

160.000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C., au bureau de cette feuille.

VENTE

D'IMMEUBLES

LUNDI 29 octobre 1858, à 2 heures de relevée, Chez LAMBERT, cabaretier, à Waleffe-Saint-Georges, IL SERA VENDU AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, Par M. DIEUDONNÉ, notaire à Verlainne, pour en jour présentement, 4 BONNIERS 14 VERGES DE TERRE ET PRAIRIES, libres de charges, en 5 pièces, situées sous les communes de Latinne et de Tourinne, occupées par S. Detienne dudit Latinne. 1448

Têtes-Chaues.

PAR BREVET D'INVENTION. EAU CAPILLAIRE-MANGAM

Propre à la régénération des cheveux, à en arrêter la perte et à les faire revenir aux Têtes-Chaues, quelque soit la cause de leur chute, se trouve : A Liège, chez L'INVENTEUR, Hôtel des Flandres, rue d'Avroi. Il y a des flacons de 6, de 12 et de 16 francs. A Namur, chez Reulmonde, rue de l'Ange. A Bruxelles, chez Lemmens, parfumeur, Montagne de la Cour, 61. Le même spécifique guérit radicalement la Teigne. On garantit. Prix : 6 francs le flacon. Affranchir. 1415

POMMADE DU Bon DUPUYTREN.

Ce cosmétique préparé par M. Mallard, pharmacien à Paris, d'après la formule de l'illustre chirurgien en chef de l'hôtel Dieu, est employé avec le plus grand succès pour arrêter LA CHUTE DE LA CHEVELURE, en favoriser le retour et prévenir sa décoloration, 2 fr. 50 c. le pot. Dépôt chez M. Decamps phar. rue de la Régence, à Liège. On trouve à la même pharmacie LA PATE TYLACÉENNE, pour la guérison des cors, et L'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE DE BRETON, phar. à Paris, spécifique pour la cure des maladies SECRÈTES. 4 fr. le flacon, avec l'instruction.

PALAIS KAROLY.

valeur deux millions 387,500 fls. v. de V.

La Souscription principale de la vente par actions du grand et magnifique Palais à Vienne de M. le comte Karoly est ouverte chez l'administration générale de M. M. A. CAHN et Comp., à MAYENCE s/Rhin.

GAIN PRINCIPAL LE DOMAINE COMTAL 2,387,5000.

24,099 gains accessoires très considérables consistent en fl. 100,000, 60,000, 48,000, 55,000, 25,000, 6000, 5000, 1500 et grand nombre de prix de fl. 500, 200, 100, etc., etc.

PRIX DUNE ACTION ORIGINALE 20 FRANCS.

Pour 120 francs 7 actions dont 1 action bleue gain assuré, » 200 » 15 » 2 actions bleues, et » 400 » 24 » 4 et en sus, comme faveur particulière, un BILLET PRIME-ROUGE, dont le moindre gain est de fl. 22 1/2 V. de V.

L'Administration reçoit pour remises des effets sur Bruxelles, Paris, ou toute autre ville de commerce, ou par sa disposition après réception des actions.

LE TIRAGE AURA LIEU

Définitivement et irrévocablement LE 5 JANVIER 1859, sous la garantie du gouvernement.

Prospectus français, vue du Palais Seignorial, listes officielles seront expédiées franches de port.

S'adresser directement à l'Administration générale

de M. A. CAHN ET COMP., Maison de Banque, à MAYENCE s. l. Rhin. 1436

Ecrire sans affranchir.

BAIL AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

LE MARDI 50 OCTOBRE 1858, à 9 heures du matin, IL SERA PROCÉDÉ

Chez le Sr. HUMBLET, cabaretier à Roloux, par le ministère de M. SERVAIS, notaire à Jemeppe, à la location aux enchères publiques, des IMMEUBLES ci-après désignés, savoir :

1° De la Ferme dite Collette, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, deux vergers d'une contenance collective de 5 b. 6 v. g., et environ 60 b. de terre à labour, située en la commune de Roloux, occupée par Lambert et Marie Jeanne Rigo. 2° D'un Verger situé sur le Trixhe, à Roloux, contenant 1 b. 16 v. g. 10 p. 3° D'un Verger nommé le Cortil Doubin, situé à Roloux, contenant environ 9 v. g. 4° D'un Enclos dit l'Ahenière, situé près du cimetière de Roloux, contenant 6 v. g. 5° Et d'une Pièce de Terre à labour, contenant 4 b., située à Velroux, lieu dit Sawhay. Le bail se fait pour le terme de 3, 6 ou 9 ans, qui prendra cours le 15 mars prochain. S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions.

PROVINCE DE LIÈGE.

Mardi, 25 Octobre 1858, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège, à la adjudication aux enchères et à l'extinction des feux, de la perception de la taxe de la barrière de la Croix de Pierre, établie sur la route provinciale de Planchard.

Le bail commencera à courir au 24 courant et finira au 51 décembre 1840. Le cahier des charges est déposé à l'hôtel du gouvernement, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux des commissaires d'arrondissement.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE.

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par EXPLOIT de l'huissier RAMET fils, en date du 15 octobre 1858, dûment enregistré, le sieur G. D. de Bonfond, cultivateur, domicilié à Harzé, propriétaire d'une parcelle de terre, de la contenance de deux ares nonante centiares, sise à Harzé, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de terre; pour la construction d'une route de Bastogne à Aywaille, décrétée par arrêté royal du vingt-cinq août 1857.

Pour extrait conforme : P.-J. DELTOUR, avoué.

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du quinze octobre 1858, dûment enregistré, le Sr. Denis Lardinois, cultivateur, domicilié à Harzé, propriétaire d'une parcelle de terre de la contenance de treize ares 58 centiares, sise à Harzé a été assigné devant le tribunal civil de première instance, séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le ministre des Travaux Publics; aux fins de l'expropriation de ladite parcelle de terre, pour la construction d'une route de Bastogne à Aywaille, décrétée par arrêté royal du vingt-cinq août 1857.

Pour extrait conforme, P.-J. DELTOUR, avoué.

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET fils, en date du quinze octobre 1858, dûment enregistré, le sieur Michel Legrand, cultivateur, domicilié à Harzé, propriétaire 1° d'une parcelle de pré de la contenance de trois ares, quarante sept centiares, sise à Harzé; 2° d'une idem de cinq ares six centiares soixante millièmes, sise en la même commune, et 5° d'une idem de quarante-huit centiares, sise en la même commune, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'Etat Belge, poursuite et diligence de M. le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation des dites parcelles de pré, pour la construction d'une route de Bastogne à Aywaille, décrétée par arrêté royal du vingt-cinq août 1857.

Pour extrait conforme,

P. J. DELTOUR, avoué.

EXTRAIT D'EXPLOIT.

Par exploit de l'huissier RAMET, fils, en date du quinze octobre 1858, dûment enregistré, le sieur Hubert LEGRAND, cultivateur, domicilié à Harzé, propriétaire d'une parcelle de terre de la contenance de cinq ares, quarante-sept centiares, sise à Harzé, a été assigné devant le tribunal civil de première instance séant à Huy, à la requête de l'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de monsieur le ministre des travaux publics, aux fins de l'expropriation de la dite parcelle de terre, pour la construction de la route de Bastogne à Aywaille, décrétée par arrêté royal du vingt-cinq août 1858.

Pour extrait conforme,

P. J. DELTOUR, avoué.

BOURSES.

PARIS, LE 17 OCTOBRE.

Table of stock market data for Paris, October 17, 1858. Columns include various securities like 'Trois p. c.', 'Act. de la Banque', 'Obl. de la vil. de Par.', and their corresponding prices.

LONDRES, LE 16 OCTOBRE.

Table of stock market data for London, October 16, 1858. Columns include '5% consolidés', 'Belg. 1852. c.', 'Esp. Emp. 1854.', and their prices.

AMSTERDAM, LE 17 OCTOBRE.

Table of stock market data for Amsterdam, October 17, 1858. Columns include 'HOLL. Dette activ.', 'Dito 2 1/2%', 'Différée', 'Billet de change', etc.

ANVERS, LE 18 OCTOBRE.

Table of stock market data for Antwerp, October 18, 1858. Columns include 'ANVERS. Det. act.', 'Det. diff.', 'Emp. de 48 mill.', etc.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations like Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, etc.

BRUXELLES, LE 18 OCTOBRE.

Table of stock market data for Brussels, October 18, 1858. Columns include 'Dette active 2 1/2%', 'Emp. Rothschild', 'Fin courant', etc.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 18 OCTOBRE 1858. Froment, l'hectolitre. fr. 21 65. Seigle, idem. » 15 10.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.